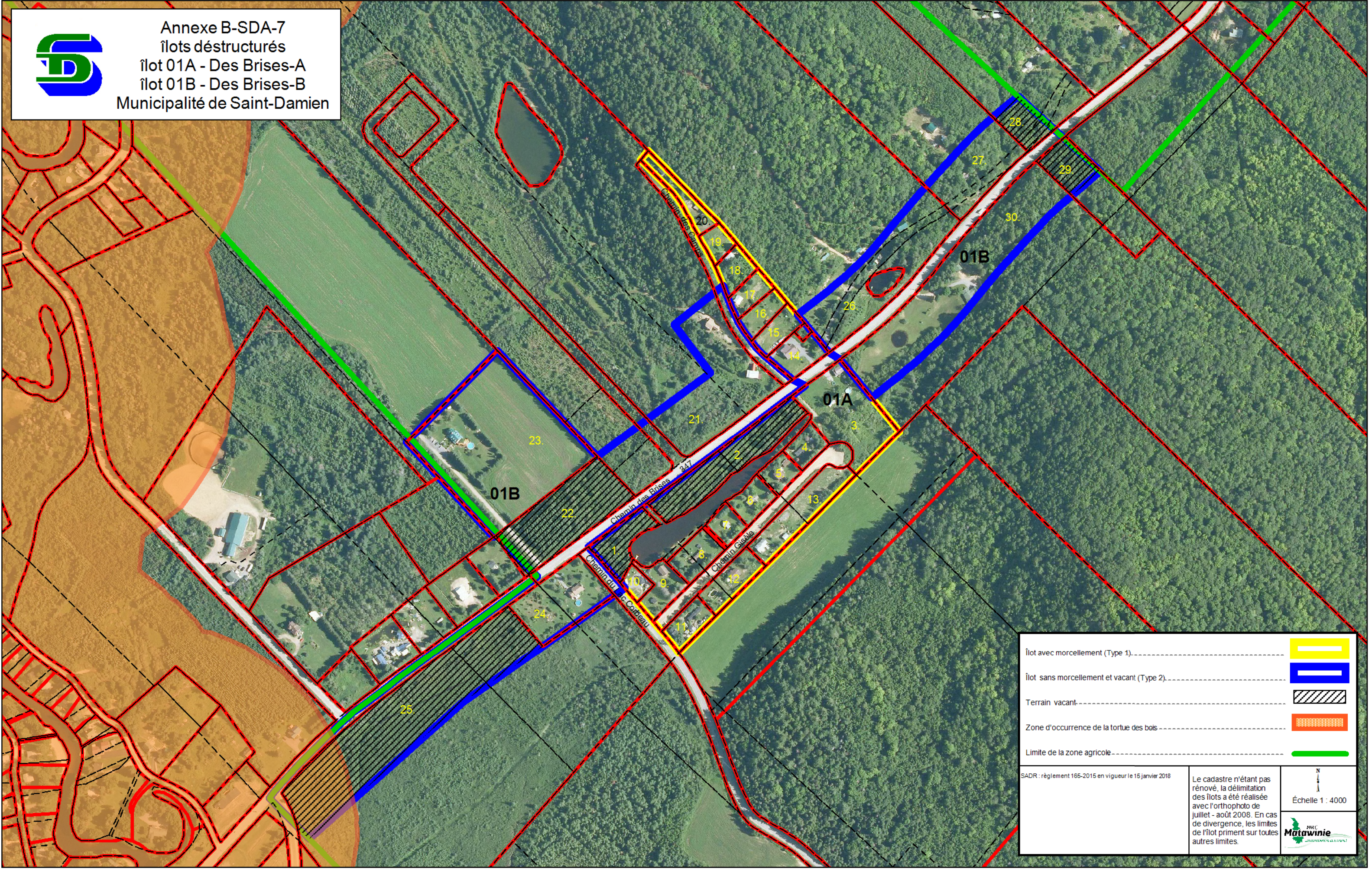




Annexe B-SDA-7  
îlots déstructurés  
îlot 01A - Des Brises-A  
îlot 01B - Des Brises-B  
Municipalité de Saint-Damien



Îlot avec morcellement (Type 1)	
Îlot sans morcellement et vacant (Type 2)	
Terrain vacant	
Zone d'occurrence de la tortue des bois	
Limite de la zone agricole	

SADR : règlement 165-2015 en vigueur le 15 janvier 2018

Le cadastre n'étant pas renouvelé, la délimitation des îlots a été réalisée avec l'orthophoto de juillet - août 2008. En cas de divergence, les limites de l'îlot priment sur toutes autres limites.

N  
Échelle 1 : 4000  
  
Municipalité de Matawanie